

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

2021.11.17_03.RC

ARRETE

portant reconnaissance complémentaire du caractère de calamité
agricole aux dommages subis par
les agriculteurs de l'**Allier**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

VU les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

VU les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 reconnaissant le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs de l'**Allier** suite au gel du 4 au 8 avril 2021 ;

VU l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa séance du 17 novembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté du 16 juillet 2021 susvisé est complété par les dispositions suivantes :

Biens sinistrés :

Pertes de récoltes sur poires, pommes, fraises, noisettes, raisin de cuve, apiculture.

Pertes de fonds sur pépinières fruitières.

Zone sinistrée :

Département.

ARTICLE 2 : La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **08 DEC. 2021**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Pour le ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation,
La sous-directrice Compétitivité


Mylène TESTUT-NEVES

12/08/2021
10:30 AM

MEMORANDUM

TO: [Name]
FROM: [Name]
SUBJECT: [Subject]

RE: [Subject]

[Main body of the memorandum text, containing details and analysis.]

RECOMMENDATION

[Recommendation text]

Very truly yours,

[Signature line]

[Name]

[Title]

[Address]

12/08/2021

08 DEC 2021

Page 1

LE BUREAU DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ

Point de contact de la délégation

Pour la Mission de la Santé
et de la Sécurité

Mylo TESTU